

FONDS D'INVESTISSEMENT DE PROXIMITÉ

F I P

NEOVERIS
CORSE
2 0 1 4



F I P

NEOVERIS CORSE 2 0 1 4

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- **CODE ISIN** : FR0012044881.
- **SOCIÉTÉ DE GESTION** : ACG Management.
- **DÉPOSITAIRE** : RBC Investor Services Bank France S.A.
- **MONTANT DE COLLECTE CIBLE DU FONDS** : 15 M€ minimum.
- **DURÉE DE VIE DU FONDS** : 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de Gestion.
- **VALEUR DE LA PART** : 500 €.
- **MONTANT MINIMUM À SOUSCRIRE** : 500 € soit 1 part.
- **DROITS D'ENTRÉE** : 5% maximum du montant souscrit.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : la commercialisation est ouverte à compter de l'agrément du Fonds (date de centralisation le 30 décembre 2014 au titre de l'IR 2014).
Aucune souscription ne sera admise au delà d'une période de 14 mois suivant la création du Fonds.
- **VALORISATION SEMESTRIELLE DE LA PART** : au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

F I P

NEOVERIS CORSE 2 0 1 4



7^{ème} FIP CORSE géré par ACG Management c'est :

UNE FISCALITÉ AVANTAGEUSE

- **38%** de réduction d'impôt sur le revenu¹ du montant investi (hors droits d'entrée) dès la souscription **en contrepartie d'un engagement de conservation des titres de 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de Gestion** et dans la limite de 12 000 € pour une personne seule et de 24 000 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune².

Exemple pour une personne seule :

- ▶ Montant souscrit (hors droits d'entrée) = 12 000 €
- ▶ Réduction d'impôt
 $12\ 000\ € \times 38\% = 4\ 560\ €$

- Une exonération d'impôt sur les plus-values à l'échéance de votre placement pour toutes parts détenues depuis plus de 5 ans (les prélèvements sociaux sont dus).

UN OUTIL DE FINANCEMENT

Dédié **au développement des entreprises de la région Corse** ; marché caractérisé, selon la Société de Gestion, par une économie dynamique avec des opportunités d'investissement en particulier dans le secteur tertiaire.

UNE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL

ACG Management, pionnier des FIP corses en France depuis 2007, dispose d'une équipe de gestion expérimentée, implantée localement qui sélectionne et finance des PME non cotées à potentiel de croissance. Depuis l'origine, 28 entreprises corses ont bénéficié du soutien des FIP corses pour 39 M€ investis dans des secteurs variés allant du BTP, l'hôtellerie, l'agro-alimentaire, les services ou l'énergie.

UNE OPPORTUNITÉ DE DIVERSIFICATION PATRIMONIALE ET UNE RENTABILITÉ POTENTIELLE

Le **FIP NEOVERIS CORSE 2014** est une solution de défiscalisation en contrepartie d'un **risque de perte en capital et d'un blocage de vos avoirs pendant une durée de 8 ans minimum** (sauf 3 cas dérogatoires³) et jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de Gestion.

¹ Sous réserve de modification éventuelle du taux de réduction d'impôt sur le revenu.

² Dans la limite de l'application du plafonnement global des avantages fiscaux à l'impôt sur le revenu de 10 000 € pour 2014 (le plafond global de déduction est susceptible d'être modifié).

³ Décès, licenciement, invalidité.

STRATEGIE d'investissement

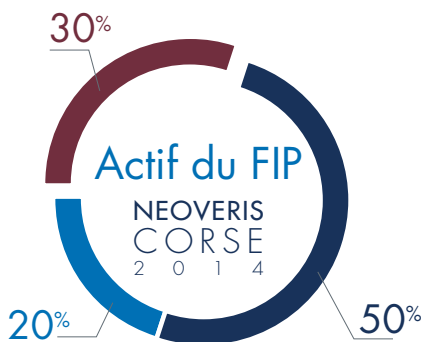
Le **FIP NEOVERIS CORSE 2014** a pour vocation de réaliser, **70% minimum des investissements non cotés** dans des entreprises exerçant leur activité dans des établissements situés en Corse, dans le cadre d'opérations principalement de capital développement et, de façon minoritaire, de capital risque.

Le Fonds pourra investir dans plusieurs secteurs d'activité tels que, par exemple, non exhaustivement : l'environnement, l'énergie, l'industrie, les biens de consommation ou les services...

Le processus de sélection des entreprises composant le **FIP NEOVERIS CORSE 2014** s'appuiera sur une analyse tant qualitative que quantitative des perspectives de performance et de liquidité de l'investissement. Une attention particulière sera portée sur le projet de la PME et plus particulièrement :

- Le **potentiel de croissance** de son marché,
- Les axes potentiels de **création de valeur**,
- La **qualité de l'équipe dirigeante** et **managériale**.

Les investissements prennent la forme de prises de participations minoritaires dans le capital des entreprises (actions ordinaires ou de préférence, parts sociales) ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (obligations convertibles...).



70% au moins de l'actif du FIP NEOVERIS CORSE 2014 investis dans des PME régionales

dont **20%** investis dans des sociétés de moins de 8 ans.

30% non soumis au quota (avec une allocation privilégiée en monétaire et/ou obligatoire ou une diversification possible plus dynamique).

Les FIP ont pour objectif d'investir **70% minimum de leurs actifs** dans des entreprises régionales répondant à la définition européenne des PME.

L'autre partie du portefeuille, soit **30% des actifs**, est investie en privilégiant **des supports à dominante monétaire ou obligatoire** (offrant en principe un niveau de risque moins élevé), mais la Société de Gestion pourra également, en fonction de ses anticipations, orienter tout ou partie de ces actifs vers **une diversification plus dynamique** à risque plus élevé (titres cotés ou non, OPCVM ou FIA actions ou diversifiés).

Globalement, le Fonds présente un risque de perte en capital. Vos avoirs seront bloqués pendant une durée de 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de Gestion.

ACG MANAGEMENT

ACTEUR HISTORIQUE

du capital investissement multirégional en France

Le **FIP NEOVERIS CORSE 2014** est émis par ACG Management, Société de Gestion du groupe indépendant ACG. ACG Management est spécialisée dans la gestion de fonds de capital investissement pour compte de tiers dédié aux PME (Petites et Moyennes Entreprises) non cotées.

ACG Management, c'est ¹ :

- Plus de **715 M€** de souscriptions via 57 véhicules d'investissement gérés ou conseillés et de Mandats de gestion depuis 2000
- **41 Fonds sous gestion** (FCPI², FIP³, FPCI⁴, FPS⁵), **des Mandats de gestion et des Sociétés gérées et conseillées**
- **145 entreprises en portefeuille**
- **295 financées depuis l'origine**
- **41 professionnels expérimentés**

En mobilisant l'épargne locale (près de 72 M€ collectés via 6 FIP Corse), ACG Management s'affirme comme un partenaire d'investissement en capital développement au service des entreprises



F I P

NEOVERIS
CORSE
2 0 1 4

corse à potentiel de croissance. Les sociétés investies représentent plus de 188 M€ de chiffre d'affaires et emploient près de 820 personnes.

Depuis 2009, les 5 premiers fonds grand public émis par ACG Management ont été clôturés et ont donné lieu à la distribution de leurs actifs au profit des investisseurs affichant également des plus-values. Ces performances sont le fruit d'une sélection rigoureuse des dossiers d'investissement et de l'expérience des équipes d'investissement depuis près de 15 ans.

Les performances passées
ne préjugent pas des performances futures.

FONDS (millésime)	PLUS-VALUES DES FONDS CLÔTURÉS (sans avantage fiscal et avant prélèvements sociaux)
FCPI INNOVERIS Compartiment 1 (2000)	10% (TRI de 1,37%)
FCPI INNOVERIS Compartiment 2 (2001)	54% (TRI de 6,56%)
FCPI INNOVERIS III (2002)	11% (TRI de 1,44%)
FIP NEOVERIS 1 (2003/2004)	26% (TRI de 4,08%)
FIP NEOVERIS 2 (2004)	22% (TRI de 3,31%)

A défaut de distribution anticipée, vos avoirs seront bloqués pendant une période de 8 ans minimum et jusqu'à 10 ans sur décision de la Société de Gestion.

L'investisseur est informé de sa prise de
risque de perte en capital.

¹ Chiffres au 30/06/2014.

² Fonds commun de placement dans l'innovation.

³ Fonds d'investissement de proximité.

⁴ Fonds professionnels de capital investissement.

⁵ Fonds professionnels spécialisés.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI), remis préalablement à toute souscription, ainsi que le règlement du Fonds seront disponibles sur simple demande au siège de la Société de Gestion.

AVERTISSEMENT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de huit ans minimum et jusqu'à dix ans sur décision de la Société de Gestion, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. Le fonds d'investissement de proximité, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds d'investissement de proximité décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Taux d'investissement dans les PME éligibles au 30/06/2014 des FIP gérés par ACG Management

FIP	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles*	Date limite d'atteinte des quotas
Néoveris 3	2005	Préliquidation en cours	N/A
Néoveris Réunion 2005	2005	Préliquidation en cours	N/A
Néoveris 4	2006	Préliquidation en cours	N/A
Néoveris Corse 2007	2007	66,72%	31/12/2009
Néoveris 5	2007	Préliquidation en cours	N/A
Néoveris 6	2008	Préliquidation en cours	N/A
Néoveris Corse 2008	2008	72,56%	31/12/2010
Néoveris 7	2009	61,51%	30/04/2011
Néoveris Corse 2009	2009	65,31%	30/11/2011
Néoveris 8	2009	64,54%	31/12/2011
Corse Suminà	2010	62,43%	31/12/2012
Néoveris 9	2010	65,35%	31/12/2012
Néoveris 10	2011	70,47%	22/12/2013
Néoveris Outre-mer 2011	2011	60,35%	22/12/2013
Néoveris Santé & Bien-être	2012	57,88%	27/12/2014
Néoveris Corse 2012	2012	56,32%	22/11/2014
Néoveris Santé & Bien-être 2013	2013	6,65%	27/01/2016
Néoveris Corse 2013	2013	24,84%	28/07/2016
Savoir-Faire France	2014	N/A	20/01/2018

* Déterminé conformément aux dispositions de l'article R.214-65 du Code Monétaire et Financier.

Frais de commercialisation, de placement et de gestion

L'AMF appelle l'attention des souscripteurs sur le niveau élevé des frais directs et indirects maximum auxquels est exposé ce type de fonds. La rentabilité de l'investissement envisagé suppose une performance élevée.

Tableau de répartition des taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum gestionnaire et distributeur par catégorie agrégée de frais

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du Fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement, et
- le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM.

CATÉGORIE AGRÉGÉE DE FRAIS	TAUX MAXIMAUX DE FRAIS ANNUELS MOYENS (TFAM MAXIMAUX)	
	TFAM GESTIONNAIRE ET DISTRIBUTEUR MAXIMAL	DONT TFAM DISTRIBUTEUR MAXIMAL
Droits d'entrée et de sortie	0,50%	0,50%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,95%	0,80%
Frais de constitution	0,10%	N/A
Frais de fonctionnement non récurrents (liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations)	0,22%	N/A
Frais de gestion indirects	0,18%	N/A
TOTAL	4,95%	1,30%



Société de Gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 00-046)

6, allées Turcat Méry - 13008 Marseille - Tél. 04 91 29 41 71 - Fax. 04 91 29 41 51

E-mail : contact@acg-management.fr

www.acg-management.fr

